



## Vayikra (259)

אדם כי יקריב מקם קרבן לה' (א. ב.)

« Si un Homme parmi vous veut présenter à Hachem une offrande » (1.2)

La paracha de cette semaine ouvre le 'Houmach Vayikra', qui est entièrement consacré aux règles des korbanot (sacrifices). **Rachi** cite **le Midrach Raba** qui s'interroge pourquoi l'Homme est défini dans le verset par "Adam", et non "Ich" ou tout autre qualificatif: 'Un homme (adam)' : Pourquoi cette précision ? De même que Adam, le premier homme, n'a rien offert de ce qui était volé, puisque tout lui appartenait, de même ne M'offrez rien qui provienne du vol. Pourquoi donc la Thora a-t-elle choisi spécifiquement Adam haRishone pour insister sur l'interdiction du vol, plutôt qu'un autre patriarche ou prophète? **Le Rav Moché Shternboukh** explique que de la même façon qu'Adam haRishone ne fut pas du tout confronté au vol, puisque tout lui appartenait, ainsi on doit arriver à une compréhension telle qu'en aucun cas et sous aucune configuration, il n'existerait une telle possibilité de s'approprier quelque chose qui ne nous appartienne pas. Cette même idée est développée par le Ibn Ezra à propos du dernier des dix commandements : « Tu ne convoiteras pas ». **Le Ibn Ezra** s'interroge sur cette interdiction. Comment est-ce possible d'imposer une telle règle? En effet, la convoitise provient du cœur, qui n'est pas sous le contrôle de l'Homme ! On ne peut pas contrôler les sentiments qui jaillissent dans notre cœur ! **Le Ibn Ezra** répond par la parabole d'un petit villageois à qui il ne viendrait jamais à l'idée d'envier ou convoiter la fille du roi, car il comprend très bien que jamais un tel couple n'existera. Ainsi, l'Homme doit arriver à la compréhension que la femme ou la maison de son prochain ne pourra et ne sera jamais la sienne, et ainsi il arrivera à contrôler son cœur !

והקטיר הפהן את הכל המזבחה (א. ט.)

« ...Le Cohen fera fumer le tout sur l'autel » (1. 9)

**Rav Haim de Volozhine** envoya un jour un émissaire pour collecter des fonds pour la Yéchiva. Un des donateurs de la ville refusa de lui remettre sa contribution, et vint s'en expliquer devant **Rav Haim** : Loin de moi l'idée de refuser de soutenir votre yéchiva ! Bien au contraire, je veux pouvoir remettre ma participation directement dans les mains du Roch Yéchiva, afin que la totalité de l'argent parvienne à l'institution et que rien ne reste chez le commissionnaire qui y piocherait quelques pièces en rétribution de ses déplacements. A ces mots, **Rav Haim** refusa de

prendre le don. Selon une coutume en cours chez les non juifs, celui qui donne de l'argent pour leur prière ne le fait pas par personne interposée. Mais ce n'est pas notre manière d'agir. Bien au contraire ! L'habitude, chez nous, est de remettre ses dons à un mandataire, afin qu'un autre Juif puisse également en tirer profit. Cette pratique est due à la règle selon laquelle (Menahot 73 b) on ne peut accepter d'un non juif qu'un Holocauste (*Ola*, laquelle est intégralement brûlée sur l'autel), et non de Rémunérateur (*Chélamim*). Le non-Juif est incapable d'apporter une offrande à Hachem dont d'autres tirent profit. Voilà pourquoi il ne peut présenter qu'une *Ola*, qui Lui est exclusivement vouée, et non les *Chélamim*, dont une partie de la chair est consommée par les Cohanim, ce qui est inacceptable à ses yeux.

**Rav Rubin zatsal** « Talelei Oroth »

והקריב הפהן את הכל והקטיר המזבחה (א. יג.)

« Le Cohen apportera le tout et le fera monter en fumée sur l'Autel » (1,13)

Lorsqu'un homme divorce de la femme, de son 1er mariage, même l'Autel (le mizbéah) verse des larmes pour lui. (Guitin 90b). Pourquoi particulièrement l'Autel? **Le Rabbi Eliézer Kahana** (Torah véDaat) explique que l'Autel est le lieu de tous les sacrifices, et dans un mariage de nombreux sacrifices doivent se faire. D'ailleurs les deux sont liés: Sans sacrifice, il n'y a pas de mariage. La racine du mot : 'korban' (sacrifice) est proche, car la conséquence de sacrifier ses désirs et besoins pour autrui (dans une relation saine), produit de la proximité. **Rav Desslev** dit que l'amour provient des dons (d'écoute, de joie, de compliments, ...), de tous ces sacrifices que l'on fait au quotidien. Il y avait deux Autels : un grand et un petit. C'est une allusion au fait que dans un mariage, les sacrifices sont parfois importants et d'autres fois petits, mais dans tous les cas il faut avoir en tête que cela participe à l'attachement entre un mari et sa femme. Il ne faut pas y voir une perte momentanée, mais un gain éternel de renforcement des liens d'amour. A l'image du Michkan, Temple, où pour le prix d'une bête en sacrifice, on obtenait une proximité accrue éternelle avec Hachem. Le sacrifice quotidien le plus fréquent était celui du remerciement: **Le Korban Toda**. Un mari et une femme doivent s'assurer de s'offrir au quotidien l'un l'autre des expressions de remerciement, et ce autant que possible.

וְאִם תִּקְרִיב מִנְחַת בְּפוֹרִים לִיהוָה אָכִיב קְלָיִי בְּאֵשׁ גֶּרֶשׁ פְּרָמֶל  
תִּקְרִיב אֶת מִנְחַת בְּפוֹרִיךָ (ב. יד)

« Lorsque tu offriras pour Hachem l'oblation des prémices, c'est en épis torréfiés au feu... » (2. 14)

Rav Méir Bergman observe que, dans les versets qui concernent les *Korbanot*, sacrifices, celui qui les offre est désigné de façon indirecte, si son *Korban*, sacrifice provient d'un menu bétail (1. 3). En revanche pour les offrandes, la Torah s'adresse à l'homme de façon directe et personnelle (notre verset), ou l'expression utilisée est : « **Lorsque tu offriras** ». Pour comprendre cette différence Rav Bergman explique que concernant les sacrifices, même s'ils proviennent du désir de se faire pardonner ou de remercier Hachem, l'homme en retire un certain profit. En effet, il obtient son pardon au moyen du *Korban*, sacrifice, ou bien, comme dans les *Chélamim*, sacrifices rémunérateurs, il en récupère une certaine partie qu'il pourra manger. Par contre, il ne tire aucun profit des *Ménahot*, dont une partie est consommée et le reste donnée au *Cohanim*. Ces offrandes sont donc des actions spécifiques et uniques, en faveur de Hachem. C'est pourquoi la Torah s'adresse à celui qui les offre, de manière directe, pour montrer sa proximité avec Hachem: C'est comme si Hachem lui parlait directement. Et de manière plus générale, c'est lorsque l'homme accomplit les Mitsvot sans profit personnel, qu'il se rapproche de Hachem.

### *Les Trésors de Chabbat*

אֲשֶׁר נָשָׂא יִחָטָא וְעָשָׂה אַחַת מִכָּל מִצְוֹת ה' אֲלֵהוּ אֲשֶׁר לֹא  
תַעֲשֶׂינָהּ (ד. כב)

« Si un prince a péché en faisant, par inadvertance, quelqu'une des Mitsvot que Hachem, son D., défend de faire et se trouve ainsi en faute » (4,22)

Pourquoi préciser 'en faisant quelqu'une des mitsvot que Hachem défend de faire'? S'il a fauté, il est évident qu'il a fait une chose défendue. De plus, pourquoi son péché est-il qualifié de mitsva? Le Divré Yoël de Satmar en déduit un principe essentiel du service divin: Le mauvais penchant s'attaque à l'homme avec ruse. Il ne lui demande pas directement de commettre une transgression, mais lui fait croire qu'il s'agit d'une Mitsva. Le yétser ara procéda de cette manière à l'égard du chef de tribu qu'il aveugla en lui faisant prendre une avéra pour une Mitsva. Ainsi, il pensait accomplir une Mitsva, comme le laisse entendre notre verset, alors qu'en réalité, il s'agissait d'une chose que Hachem défend de faire.

וְהָיָה כִּי יִחָטָא וְאָשָׁם (ה. כה)

« Ce sera quand il fautera et sera coupable » (5,23)  
Nos Sages disent que le terme : « *véaya* » (ce sera, -והיה), est un mot qui implique de la joie. [d'ailleurs, ces lettres permettent de former le Nom

d'Hachem ]]. Mais en quoi est-ce joyeux qu'un homme faute? En fait, la joie s'exprime dans le fait qu'un homme qui a fauté en prenne conscience et reconnaisse sa faute. Car c'est seulement ainsi qu'on peut se repentir et corriger sa faute. Mais le déni du péché éloigne l'homme de sa réparation. C'est une grande joie pour un homme d'être capable d'avouer ses torts et de pouvoir reconnaître ses erreurs.

*Divré Chalom*

### **Halakha : Règles de l'habillement: Deux vêtements ensemble**

Les décisionnaires indiquent qu'il ne convient pas d'enfiler deux vêtements à la fois, mais l'un après l'autre. La raison en est qu'enfiler deux vêtements à la fois peut altérer la mémoire. Ils précisent également que cette prescription s'applique à tous types de vêtements. Ainsi, si l'on désire se couvrir d'un chapeau à l'intérieur duquel se trouve une Kippa, il faudra le faire en deux temps: Poser la Kippa d'abord et le chapeau ensuite.

*Rav Azriel CohenArazi*

**Dicton:** Fais en sorte que ton esprit et ton cœur soient en accord.

*Rabbi Yehezkiel*

### **Chabbat Chalom**

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זווירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוח, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליזה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטיין היימה שמחה. זיווג הגון: לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ולציפורה לידיה בת רבקה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחזה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מורים משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר. אמיל חיים בן עזו עזיזה.ראובן בן חנינה,רחל בת מיה, ראובן בן חנינה. אליהו בן מרים.

